

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 4 OCTOBRE 2018 à 20 h 15**

**Présents** : ANTHOINE Eric, Maire

ANDRES Sylvie, VAN CORTENBOSCH Rénald, BULTOT Stéphanie, adjoints  
ANTHOINE Alexis, NICOUD Myriam, WASSON Emeric,

**Absents** : ZARDO Stéphane, MUSSANO Nicolas, DUMAINE Pierre,

**Secrétaire de séance** : Emeric WASSON

**ORDRE DU JOUR** :

- Ouverture de la séance par le Maire
- Communication – riverot
- Raccordement et renforcement du réseau HTA de Chatillon à Morillon : Convention de Servitudes
- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
- Réfection de la toiture de la chapelle de Nicodex : ouverture des plis suite à la consultation d'entreprises
- Réfection de la toiture de la chapelle de Nicodex : demande de subvention auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes Auvergne
- Création d'une commission « conflits »
- Congrès des Maires du 20 au 22 novembre
- PC – DP
- Comptes-rendus de réunions
- Divers

**Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 septembre qui est adopté à l'unanimité**

---

**POSE DE CABLES ELECTRIQUES HTA SOUTERRAIN DE CHATILLON A MORILLON : CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une étude est en cours pour le raccordement et le renforcement du réseau électrique HTA de Chatillon sur Cluses à Morillon.

Ces travaux nécessitent la pose d'un câble électrique HTA souterrain sur des parcelles appartenant à la commune de La Rivière-enverse et situées à la Plaigne, La Biollaz et les Tattes. Afin de permettre la réalisation de ces travaux, l'autorisation doit être donnée par la commune à ENEDIS, par l'établissement et la signature de conventions de servitude.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de servitude avec ENEDIS.

---

**INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à chaque changement de Receveur Municipal, une nouvelle délibération d'attribution d'indemnité de conseil doit être prise. Suite à l'arrivée de Mme ESTER en qualité de Receveur Municipal à la Trésorerie de Taninges, en remplacement de Mme DENNETIERE, il propose de lui accorder l'indemnité de conseil. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

---

**REFECTION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE DE NICODEX : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations approuvant le projet de rénovation de la toiture de la chapelle de Nicodex. Sur les 3 entreprises consultées, 2 ont présentées leur offre de prix. Le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux à la SARL BUFFET Frères de La Rivière-Enverse.

---

**REFECTION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE DE NICODEX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

---

Suite à la décision de rénover la toiture de la chapelle de Nicodex, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention de 20 % du montant des travaux auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour l'aider à financer ce projet.

---

**CREATION D'UNE COMMISSION « CONFLITS »**

---

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il reçoit de plus en plus de courriers pour des problèmes de voisinage ou autres. Il propose aux membres du conseil de créer une commission « conflits », chargée de recevoir les administrés et essayer de résoudre les problèmes

---

**PC -DP**

---

Le conseil municipal examine et donne un avis favorable à deux dossiers de déclarations préalables concernant la construction d'un abri-voiture non fermé à « la Plaigne » et un abri jardin à « Plan »

Le Maire,

Eric ANTHOINE

